

DEPARTEMENT
HAUTE- CORSE

ARRONDISSEMENT
DE CORTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE
DU FIUMORBU

Envoyé en préfecture le 05/05/2022

Reçu en préfecture le 05/05/2022

Affiché le

ID : 02B-252000799-20220502-152022-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 02 MAI 2022

Délibération n°152022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice	28
Présents	18
Absents ayant donné pouvoirs ou procuration	03
Absents excusés	
Absents	07
Votants	21

DATE CONVOCATION :

26/04/2022

Objet : Acquisition d'une
parcelle de terrain
Commune de Giuncaggio

L'an deux Mil vingt deux le deux mai à dix-sept heures , le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur GIUDICI Francis.

Etaient présents : CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, CHEYNET Patrick, ALESSANDRINI Anthony, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, GIUDICI Francis, DENIS William, BARTOLI Jacques, DOMINICI Gilles, ANGELI Paul, RISTERUCCI Alexis, CHIODI Marcu-Andria, CHIARI Patrice, , ROCCHI André, GIOVANNI Philippe, TIBERI François.

Absents ayant donné pouvoir ou procuration : GUIDICI Jean-Noël à GIUDICI Francis; BENEDETTI François à CHIARI Patrice; BARBONI Toussaint à ROCCHI André.

Etaient absents : MARIANI Marthe, OTTAVI Stéphane, MARTINETTI François, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent, ORSUCCI Christian, CRISTIANI Luc Antoine.

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité. M. PAOLACCI Jean Toussaint, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptés.

Le Président soumet aux Membres du Comité Syndical que dans le cadre de l'amélioration du réseau d'adduction d'eau potable de Frassiccia Commune de Pancheraccia pour la construction de forages , il est prévu d'acquérir une parcelle de terrain sur la Commune de Giuncaggio de 6736 m² section D parcelle 42 appartenant au Général Franceschi pour un montant de 35 000 euros .

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré les Membres du Conseil Syndical

Décident :

- D'acquérir sur la Commune de Giuncaggio 6736 m² de terrain , section D parcelle 42 , appartenant au Général Franceschi pour la somme de 35 000 euros.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président
Francis GIUDICI



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous Préfecture le
Et de l'affichage le
M. le Président
Francis GIUDICI